



Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

Secrétariat assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement

Douzième réunion du Conseil scientifique de la CMS

31 mars-3 avril 2004, Glasgow, Ecosse, Royaume-Uni

CMS/ScC12/Doc.3

VERS UNE STRATÉGIE POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS

(Document préparé par le Dr. Michael E. Moser)

Pour des raisons d'économie, ce document est imprimé en nombre limité, et ne sera pas distribué en réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Vers une stratégie¹ pour le Conseil scientifique de la CMS

Document de travail pour la réunion du Conseil scientifique
31 mars - 3 avril 2004, Glasgow, R-U

1. INTRODUCTION

La 7^{ème} session de la Conférence des Parties à la CMS (COP7) a donné instruction au Conseil scientifique « *d'élaborer une stratégie sur ses travaux scientifiques et ses travaux de conservation, en tenant compte de l'écologie des espèces inscrites aux Annexes de la CMS ainsi que des facteurs qui pourraient menacer ou mettre en danger les espèces migratrices, afin d'établir un rang de priorité bien claire entre les mesures à prendre, et d'envisager des moyens appropriés pour suivre la mise en œuvre de cette stratégie* » (Rés. 7.12). La 11^{ème} réunion du Conseil scientifique a également recommandé la création d'un atelier visant au développement de la stratégie, atelier qui devrait se tenir avant la 12^{ème} réunion du Conseil. En outre, la Rés. 7.12 a conclu que « *un réexamen des méthodes de travail du Conseil est désirable pour en optimiser la productivité et le doter des capacités nécessaires pour traiter les aspects scientifiques et techniques de nombreuses questions intéressant la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices* ».

Les facteurs clés exigeant une approche plus stratégique de la part du Conseil scientifique sont les suivants:

- Augmentation du nombre d'espèces dans les Annexes exigeant l'attention du Conseil scientifique;
- Augmentation (de la compréhension) de la gravité et de la complexité des menaces auxquelles sont confrontées les espèces migratrices;
- Inadéquation des moyens de financement des mesures de conservation conduisant à la nécessité de prendre des décisions difficiles pour l'établissement de priorités;
- Accroissement du nombre de Parties à la Convention et par conséquent des Conseillers scientifiques; et
- Exigence concernant une coordination effective avec d'autres Conventions.

Ces tendances impliquent que le Conseil scientifique mette au point des priorités plus claires, améliore l'efficacité de ses pratiques de travail et dispose d'un moyen d'évaluer les succès et les échecs de ses propres travaux.

2. L'ATELIER SUR LA STRATEGIE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE, NOVEMBRE 2003

Afin d'amorcer le processus d'application de la Rés. 7.12, un atelier a eu lieu les 27 et 28 novembre 2003 à Edimbourg (R-U). Les participants comprenaient:

- le Président (et le Président sortant) ainsi que le Vice-président du Conseil scientifique;
- les Conseillers nommés par la COP pour les mammifère aquatiques /grands poissons, les mammifères terrestres (représentés par le Dr R. Beudels-Jamar de Bolsee) et les oiseaux;
- le Président du groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS;
- des représentants du Secrétariat et du Système de gestion de l'information de la CMS; et
- le Dr M. Moser (ancien Conseiller pour les oiseaux nommé par la COP et facilitateur de l'atelier).

¹ Les termes « Stratégie » et « Planification stratégique » utilisés dans le présent document sont pris dans le sens de processus par lequel le Conseil scientifique détermine ses buts et objectifs à long terme et planifie, en leur affectant des priorités, ses activités pour atteindre ces buts.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

1. examiner et améliorer le projet de Plan stratégique de la CMS 2006-2011 comme base de développement de la stratégie du Conseil scientifique.
2. déterminer les documents supplémentaires nécessaires pour une stratégie du Conseil scientifique et se mettre d'accord sur la présentation de ces documents.
3. évaluer les réalisations de la CMS en matière de conservation et dans le domaine scientifique, et identifier les activités prioritaires pour le Conseil scientifique en ce qui concerne l'écologie des espèces inscrites aux Annexes de la CMS ainsi que les facteurs susceptibles de menacer ou de mettre en danger des espèces migratrices.
4. préparer à partir des objectifs 1, 2 et 3 ci-dessus la base d'un projet de programme stratégique du Conseil scientifique pour la période 2006-2011.
5. examiner le modus operandi du Conseil scientifique et faire des recommandations pour améliorer l'efficacité de ses travaux pendant la période 2006-2011 afin d'élaborer une version préliminaire de la stratégie du Conseil scientifique.

L'atelier a réussi à atteindre tous ses objectifs et les principaux résultats ont été les suivants:

- des amendements proposés pour les buts et objectifs opérationnels du projet de Plan stratégique de la CMS 2006-2011 afin que cela serve les besoins de la CMS en matière de conservation et sur le plan scientifique et fournisse la base pour le développement d'un Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique;
- un projet de liste d'activités prioritaires et de produits planifiés dont des propositions pour améliorer le modus operandi du Conseil scientifique qui pourrait être nécessaires pour la réalisation des activités prioritaires; et
- une présentation et un processus convenus pour la préparation d'un Plan d'application de la stratégie pour le Conseil scientifique.

3. EXAMEN DU PLAN STRATEGIQUE DE LA CMS 2006-2011 COMME BASE POUR LA STRATEGIE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le projet de Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011 (version du 3 octobre 2003) a été revu par l'atelier afin de déterminer s'il fournissait une base adéquate pour le développement de la propre stratégie du Conseil scientifique. Ce Plan stratégique contient un certain nombre de buts et d'objectifs opérationnels de haut niveau couvrant tous les aspects des travaux de la Convention. Le préambule du plan précise que *«il sera appliqué par le Comité permanent, le Conseil scientifique, le Secrétariat et les Parties au moyen [d'un programme de travail][d'un plan d'application] de trois ans pour chaque objectif opérationnel avec des cibles concrètes que le Comité permanent devra préparer à partir des recommandations du Conseil scientifique pour adoption par la Conférence des Parties.»*

L'atelier a conclu que le Conseil scientifique devrait élaborer un Plan d'application de la stratégie dans le cadre fourni par le Plan stratégique de la CMS. L'atelier a également conclu que le Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011 (version du 3 octobre 2003) serait amélioré par l'adjonction d'une Déclaration de Mission fournissant une image claire de toutes les activités de la Convention et qu'un certain nombre d'améliorations pourraient être apportées aux buts et objectifs opérationnels proposés afin de les rendre plus orientés vers leurs fins. Ces changements ont été débattus avec le Président du groupe de travail sur le Plan stratégique de la CMS et figurent dans le projet de Plan d'application de la stratégie (voir Annexe 1).

4. PLAN D'APPLICATION DE LA STRATEGIE POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

A partir des recommandations mentionnées ci-dessus, l'atelier a débattu des priorités pour les travaux du Conseil scientifique jusqu'en 2011. Celles-ci sont fondées sur les responsabilités existantes et les travaux

du Conseil ainsi que sur les résolutions et recommandations des sessions de la COP et les priorités identifiées par les participants à l'atelier. Depuis l'atelier, ces priorités ont été étendues et incorporées à un premier projet de Plan d'application de la stratégie incluant les résultats attendus de chaque activité ainsi qu'une date limite (voir Annexe 1).

C'est le premier Plan d'application de la stratégie à être adopté par le Conseil scientifique et, en tant que tel, il représente un passage important vers une méthode de travail plus ambitieuse, plus stratégique, plus dynamique et plus soucieuse de résultats. Le Plan propose un certain nombre de nouveaux outils et de nouvelles orientations pour le Conseil scientifique, à savoir:

a). La mise au point d'un certain nombre de nouveaux documents d'information

Afin de fournir une meilleure information pour la prise de décision par la Convention et de faire le meilleur usage possible des récents progrès dans la gestion de l'information par la CSM (notamment le Système de gestion de l'information de la CMS (CMS-IMS) et GROMS), le plan propose la mise au point des documents suivants:

- Une *Liste d'espèces candidates à l'Annexe I de la CMS*;
- Une *Liste d'espèces candidates à l'Annexe II de la CMS*;
- Un *Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS* (y compris un examen périodique de l'état des populations);
- Un *Tableau des Accords et MOU concernant les espèces de l'Annexe II de la CMS*; et
- Une *Liste des priorités de la CMS en matière de recherche*.

La présentation et le contenu proposés pour chacun de ces tableaux figurent aux Annexes 2-6. Une fois approuvés et documentés ceux-ci deviendront des documents de travail usuels qui devront être pris en considération et mis à jour à chaque réunion du Conseil scientifique.

b). Une approche plus réaliste pour la prise de décision

Le plan propose un certain nombre d'études scientifiques de différents groupes taxonomiques et de menaces aux espèces migratrices qui auront pour effet:

- de rendre les Annexes plus détaillées et correctes du point de vue scientifique; et
- de rendre plus claires les priorités qui ont été définies pour les actions concertées, les mesures de coopération et pour la recherche.

c). Une attention plus grande à l'égard des espèces de l'Annexe I

Le plan propose un certain nombre de mesures destinées à renforcer l'action de la CMS pour les espèces de l'Annexe I, dont:

- l'inscription à l'Annexe I de toutes les espèces migratrices en danger, quelles soient ou non couvertes par un Etat de l'aire de répartition Partie à la CMS;
- des mesures pour s'assurer que les espèces de l'Annexe I bénéficient d'une protection juridique dans l'ensemble de leur aire de répartition;
- des mesures pour s'assurer que les sites sensibles nécessaires aux espèces de l'Annexe I dans l'ensemble de leur aire de répartition sont identifiés et reçoivent une protection juridique; et
- des mesures pour s'assurer que toutes les espèces de l'Annexe I bénéficient de Plans d'action (préparés par la CMS ou autre organisme spécialisé) ou au moins de rapports d'examen (en première instance).

d). La perte et la fragmentation des habitats

Le plan propose d'adopter un certain nombre de nouvelles mesures afin d'accorder une meilleure attention aux questions concernant la perte et la dégradation des habitats qui sont perçues comme la plus grande menace envers de nombreuses espèces migratrices, à savoir :

- des mesures pour protéger les sites sensibles utilisés par les espèces de l'Annexe I;
- l'identification des réseaux de sites utilisés par les espèces de l'Annexe II; et
- des mesures pour lutter contre les menaces envers les habitats, éventuellement par la coopération avec d'autres conventions et initiatives.

- e). La synergie
Le plan propose une plus grande coopération scientifique entre le Conseil scientifique, les Accords de la CMS et les organes techniques d'autres conventions et initiatives.
- f). Le contrôle et l'évaluation
Un certain nombre de mesures sont incluses pour améliorer la perception des résultats de l'application réussie du Plan et de la Convention, à savoir:
- l'évaluation de l'application du Plan à la COP tous les trois ans;
 - l'évaluation régulière de l'efficacité des Accords et des MOU de la Convention pour la conservation des espèces des Annexes I et II;
 - l'évaluation régulière de l'état des espèces de l'Annexe I; et
 - la mise au point d'un jeu d'indicateurs de résultats comme contribution au WSSD ainsi que pour mesurer l'efficacité générale de la CMS.

5. NOUVEAU MODUS OPERANDI POUR LE CONSEIL SCIENTIFIQUE

C'est le premier Plan d'application de la stratégie à être adopté par le Conseil scientifique et, en tant que tel, il représente un passage important vers une façon de travailler plus stratégique et plus orientée vers des résultats (comme demandé par la Résolution 7.12). Le Plan d'application de la stratégie vise à grandement améliorer le modus operandi du Conseil scientifique en promouvant des méthodes plus efficaces de travail, en définissant des activités précises et en indiquant les résultats escomptés et les dates limites. En outre, il est proposé qu'une évaluation de la mise en œuvre du plan soit soumise à chaque COP. En tant que tel, le plan pourrait être un pas en avant essentiel, non seulement pour le Conseil mais pour la Convention dans son ensemble.

Cependant, l'application réussie du plan exigera un engagement plus marqué des Conseillers scientifiques (et des autorités qui les ont nommés) et une intégration effective avec d'autres organes de la Convention. Elle exigera notamment du Secrétariat et des Parties contractantes de poursuivre le développement de leur propre planification et de leurs propres activités. En examinant ces points, l'atelier a identifié un certain nombre de questions qui doivent être abordées, à savoir:

- Un manque de moyens du Secrétariat pour continuer d'assurer les activités entre les sessions (suivi d'actions concertées, préparation de MOU etc., liaisons avec les correspondants, les Parties contractantes, les ministres etc.). Ceci exige un examen des mécanismes de fourniture (structure) du Secrétariat ainsi que des ressources réelles disponibles;
- Les travaux actuels du Conseil scientifiques sont trop centralisés et des solutions innovantes sont nécessaires pour résoudre ce problème. La nomination d'autres correspondants ou sous-groupes régionaux pourrait grandement aider dans ce sens. Cependant, ceci est très coûteux et ne devrait avoir lieu qu'en cas de nécessité;
- Le financement actuel des travaux du Conseil scientifique est inadéquat. Le nouveau Plan d'application de la stratégie devrait donc être utilisé comme un levier/une liste pour une offre de financement de mesures à la COP et à d'autres donateurs;
- Il faut une meilleure communication/coopération entre les Conseillers correspondants régionaux et les Conseillers correspondants taxonomiques. Une définition explicite des tâches est nécessaire afin que les Conseillers régionaux aient un rôle plus important pendant la période entre les sessions et fournissent plus de conseils aux Conseillers taxonomiques;
- Un mécanisme est nécessaire en raison du manque actuel de compétence dans le domaine des poissons de la part du Conseil; et

- Des options devraient être examinées pour améliorer la coordination entre les membres du Conseil entre les sessions afin de permettre une meilleure préparation des sessions de la COP et des réunions du Conseil scientifique.

6. DECISIONS A PRENDRE A ScC12

1. Approuver le concept de Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique.
2. Commenter le contenu et les priorités du projet de Plan d'application de la stratégie, notamment les nouvelles cibles (par exemple « achèvement » des Annexes, mesures de protection pour les espèces de l'Annexe I etc., étude de l'efficacité des mesures de coopération (y compris les Accords et les MOU)).
3. Utiliser le projet de plan pour élaborer une liste de mesures prioritaires à soumettre à COP8.
4. Approuver la présentation des nouveaux tableaux de renseignements décrits aux Annexes 2-6 et décider d'une procédure pour développer le contenu des tableaux.
5. Se mettre d'accord sur le calendrier des résultats escomptés et planifier les activités pour ScC13 et ScC14 (voir Annexe 7).
6. Débattre et décider des questions en suspens concernant le modus operandi du Conseil scientifique.
7. Le tableau ci-après suggère un calendrier pour la préparation du Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique. Les questions clés à examiner sont: a) déterminer si ce calendrier est compatible avec celui qui est prévu pour la réalisation du Plan stratégique de la CMS; b) si ce calendrier prévoit un laps de temps suffisant pour l'achèvement des travaux et c) s'il y a des occasions adéquates pour des apports par le Conseil scientifique dans sa totalité.

Calendrier proposé pour la préparation du Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique

Date limite	Mesures	Responsables
02/04/04	Examen du 2ème projet par ScC12 et autres travaux par les Conseillers taxonomiques et régionaux pendant la réunion	Tous les Conseillers
15/05/04	Incorporation de commentaires et préparation du 3ème projet	
mi 2004	Présentation au Comité permanent des progrès accomplis	Président du Conseil scientifique
COP8	Soumission du Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique à ScC13 pour adoption et à COP8 pour prise en compte	Secrétariat

7. LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1. Projet de Plan d'application de la stratégie du Conseil scientifique de la CMS 2006-2011.
- Annexe 2. Contenu/présentation proposés pour la *Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS*.
- Annexe 3. Contenu/présentation proposés pour la *Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS*.
- Annexe 4. Liste proposée pour le contenu du *Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS*.
- Annexe 5. Présentation proposée pour le *Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS*.
- Annexe 6. Présentation proposée pour la *Liste des priorités de recherche de la CMS*.
- Annexe 7. Plan de travail pour les futures réunions du Conseil scientifique, basé sur le Plan d'application de la stratégie.

Annexe 1

Conseil scientifique de la CMS Plan de mise en œuvre de la stratégie 2006-2011

Introduction

Le présent Plan de mise en œuvre de la stratégie décrit la contribution que fournira le Conseil scientifique à l'application du Plan stratégique de la CMS pour 2006-2011², et il constitue ainsi une réponse à la Résolution 7.12 de la COP. Les activités proposées se fondent sur et sont structurées selon les objectifs et objectifs opérationnels [à adopter] adoptés pour le Plan stratégique de la CMS par COP8, essayant d'aborder la mission [proposée] de la CMS, à savoir :

CONSERVER LES ESPECES MIGRATRICES, EN PARTICULIER CELLES DONT L'ETAT DE CONSERVATION EST DEFAVORABLE, RETABLIR UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE POUR LES ESPECES MIGRATRICES MENACEES ET CONTROLER OU ATTENUER LES PRINCIPALES MENACES PESANT SUR LES ESPECES MIGRATRICES.

Les fonctions particulières du Conseil scientifique sont définies dans le texte de la Convention et peuvent être résumées comme suit :

- donner des avis scientifiques à la Conférence des Parties, et à tout organe établi aux termes de la présente Convention, y compris les Accords
- recommander des travaux de recherche sur les espèces migratrices et évaluer les résultats desdits travaux de recherche
- faire des recommandations à la Conférence des Parties sur les espèces migratrices à inscrire aux Annexes I et II
- faire des recommandations à la Conférence des Parties portant sur des mesures particulières de conservation et de gestion à inclure dans des Accords et
- recommander les mesures susceptibles de résoudre les problèmes liés aux aspects scientifiques de la mise en application de la CMS, et notamment ceux qui concernent les habitats des espèces migratrices.

Il s'agit du premier plan de mise en œuvre de la stratégie à adopter par le Conseil scientifique et constitue ainsi un changement important vers un mode de travail plus stratégique et plus orienté vers le résultat. Les changements majeurs sont :

1. L'élaboration de plusieurs documents stratégiques révisables visant à résumer les informations-clés pour la prise de décision par la Convention, y compris un examen régulier de l'état des espèces figurant à l'Annexe I.
2. Améliorer l'intégrité scientifique des annexes des conventions (taxonomie et achèvement)
3. Attirer davantage l'attention sur les espèces inscrites à l'Annexe 1 (en particulier le statut juridique)
4. Attirer davantage l'attention sur les thèmes concernant la perte et le morcellement des habitats
5. Renforcer la coopération scientifique entre le Conseil scientifique et les Accords au titre de la CMS et avec les organes techniques des autres conventions.

Toute activité doit être mesurable, avec une échéance déterminée, afin que le Conseil scientifique puisse évaluer les progrès réalisés à chaque réunion. Il est recommandé de présenter les évaluations de la mise en œuvre du présent plan aux 9^{ème} et 10^{ème} sessions de la COP.

2 Pour planifier pour cette période, certaines activités pour 2004 et 2005 sont également incluses.

OBJECTIF 1: TOUTES LES ESPECES MIGRATRICES MENACEES SONT PROTEGEES ET PROFITENT DES MESURES DE CONSERVATION AFIN DE LEUR RESTITUER UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE (espèces inscrites à l'Annexe I (Art. III))			
N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 1.1: Assurer que les espèces migratrices menacées sont inscrites à l'Annexe I			
1.1.1	Entreprenre ou commander des examens scientifiques des principaux groupes taxonomiques des espèces migratrices, afin de sélectionner les espèces candidates potentielles pour l'inscription à l'Annexe I (basé sur les critères définis dans la Résolution 5.3 de la CMS). Ce processus devrait également clarifier le degré d'achèvement requis pour les populations déjà listées/inscriptions partielles.	ScC 14 Examen des mammifères aquatiques évalué ScC14 Examen des mammifères terrestres évalué ScC14 Examen des oiseaux évalué ScC14 Examen des chauves-souris évalué ScC16 Examen des poissons évalué ScC16 Examen des invertébrés (papillons) évalué	Tortues marines: Inscription à l'Annexe I achevée
1.1.2	Préparer et maintenir, en utilisant les résultats de l'activité 1.1.1. et suivant l'examen réalisé par le Conseil scientifique, une liste des espèces qui répondent aux critères d'inscription à l'Annexe I (voir Rés. 5.3 de la CMS), mais qui n'y figurent pas encore. Cette liste, à laquelle devrait être attribuée une priorité conformément aux catégories de menace de l'UICN, devrait être devenir la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS</i> ainsi qu'un document de travail régulier du Conseil scientifique.	ScC12 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée	
1.1.3	Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-type pour l'inscription des espèces figurant sur la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS</i> , en utilisant comme ressources d'informations la CMS-IMS, le GROMS et les Listes rouges de l'UICN. L'objectif devrait être l'inscription de ces espèces à l'Annexe I le plus tôt possible. Les espèces devraient être classées par ordre de priorité conformément à leur catégorie de menace de l'UICN.	ScC15 Propositions d'inscription examinées/présentées à COP9 pour >50% des espèces inscrites sur la liste ScC17 Propositions d'inscription examinées/présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites sur la liste	
1.1.4	Examiner l'Annexe I pour identifier les espèces candidates susceptibles d'être rayées de la liste (c.à.d. les espèces qui sont non-migratrices ou qui ne sont plus menacées). Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe I. La suppression est moins urgente que l'identification des espèces candidates urgentes pour l'inscription à l'Annexe.	ScC14 Résultats de l'examen obtenus et liste des espèces approuvée ScC15 Propositions de suppression présentées à COP9	

Objectif opérationnel 1.2: Toutes les espèces inscrites à l'Annexe I feront l'objet d'une protection immédiate adéquate.		
1.2.1	Sur la base des informations fournies par la CMS-IMS, le Conseil scientifique devrait recevoir et examiner, lors de chacune de ses réunions intersessionnelles, un tableau-matrice représentant le statut de protection juridique de chaque espèce inscrite à l'Annexe I dans chaque Etat de l'aire de répartition (y compris les Etats non-Parties). Ce tableau devrait devenir un document de travail du Conseil scientifique et sera intégré dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> (voir activité 4.3.1)	ScC12 Concept/format pour le tableau approuvé ScC13 1 ^{er} projet de tableau étudié et rec. présentée à COP8 ScC14 Tableau examiné ScC16 Tableau examiné et rec. présentée à COP9 ScC16 Tableau examiné ScC17 Tableau examiné et rec. présentée à COP10
1.2.2	Sur la base des informations fournies par la CMS-IMS, le Conseil scientifique devrait recevoir et examiner, lors de chacune de ses réunions intersessionnelles, un tableau-matrice représentant le statut de protection juridique de chaque tout site important de toute espèce inscrite à l'Annexe I dans chaque Etat de l'aire de répartition (y compris les Etats non Parties). De tels sites devraient être inscrits au <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> (voir activités 3.2.1 et 3.2.2).	ScC12: Concept/format pour le tableau approuvé ScC13: Premier projet de tableau examiné ScC14 Tableau examiné ScC15 Tableau examiné et rec. présentée à COP9 ScC16 Tableau examiné ScC17 Tableau examiné et rec. présentée à COP10
1.2.3	Sur la base des résultats des activités 1.2.1 et 1.2.2, le Conseil scientifique devrait préparer, pour chaque COP, une recommandation identifiant les Parties contractantes (et Etats non Parties) qui nécessitent des mesures ultérieures pour fournir la protection juridique adéquate à toute espèce inscrite à l'Annexe I et/ou ses sites importants (qui, dans certaines régions, devraient déjà être couverts par les désignations internationales existantes). Cette liste devrait également être communiquée aux Accords pertinents de la CMS et aux conventions-partenaires et ONG afin de garantir des actions synergiques (en particulier assister aux pays en voie de développement).	ScC13 Rec. présentée à COP8 ScC15 Rec. présentée à COP9 ScC17 Rec. présentée à COP10
Objectif opérationnel 1.3: Classer par ordre de priorité les espèces inscrites à l'Annexe I pour une action concertée et identifier les activités de conservation prioritaires en collaboration avec des acteurs importants.		
1.3.1	Préparer une liste des espèces inscrites à l'Annexe I classées par priorité devant faire l'objet d'une action concertée, conformément à leur catégorie de menace de l'UICN, et étudier la possibilité d'obtenir des résultats de conservation positifs. Inclure dans cette liste un rappel de toutes les actions concertées menées jusqu'à présent par la CMS et autres. Ces informations devraient être intégrées dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> .	ScC12 Concept/format pour le tableau approuvé ScC13 Liste classée par ordre de priorité approuvée

1.3.2	Examiner la disponibilité de plans d'action pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I, y compris le format, les dates de préparation et d'examen, la source, l'exhaustivité/caractère adéquat. Inclure ces informations dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> et formuler des recommandations appropriées aux sessions de la COP.	ScC12 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Examen achevé et informations intégrées dans le tableau ScC15 Rec. présentée à COP9 ScC16 Tableau examiné ScC17 Rec. présentée à COP10	
1.3.3	Préparer de nouveaux plans d'action (classés par ordre de priorité selon l'état de menace), conformément au format de la CMS, pour la protection et la réhabilitation de toutes les espèces inscrites à l'Annexe I n'en faisant pas encore l'objet, afin d'identifier les priorités-clés et d'instituer un cadre pour une action concertée et une évaluation. A défaut des ressources d'information, une première étape devrait être la préparation d'un rapport d'examen (plan d'action préliminaire (voir Rés. 3.2))	ScC13 Liste prioritaire des espèces nécessitant des plans d'action approuvée, délais et propriétaires convenus	
Objectif opérationnel 1.4: Promouvoir des mesures de conservation efficaces pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I, en coopération avec les acteurs compétents, selon une liste convenue et classée par ordre de priorités.			
1.4.1	Présenter un programme de projets de réhabilitation dans le cadre des actions concertées classées par priorités pour les espèces figurant à l'Annexe I à chaque session de la COP pour financement, qui répond aux priorités identifiées dans les études scientifiques ou plans d'action. L'assistance devrait être fournie, si besoin en est, en particulier aux pays en voie de développement pour préparer leurs propositions de projet. De telles propositions ne seront étudiées que si elles ont été présentées pour examen à la réunion intersessionnelle précédente du ScC.	ScC13 Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP8 ScC14 Propositions de projet reçues pour examen Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP9 ScC16 Propositions de projet reçues pour examen ScC 17 Liste de propositions classée par ordre de priorités présentée à COP10	
1.4.2	Continuer de soutenir des actions concertées en faveur des espèces inscrites à l'Annexe I, même si celles-ci sont couvertes par un Accord, moyennant des plans de travail communs avec les secrétariats d'accord compétents (p. ex. grue de Sibérie, courlis à bec grêle)	ScC13 Rec. à COP8 pour un mécanisme de coopération ScC14 Plans de travail pour la coopération entre le Conseil scientifique et les secrétariats d'accord déterminés ScC16 Résultats examinés	
Objectif opérationnel 1.5: Examiner le succès des mesures de conservation			
1.5.1	Entreprendre un examen stratégique approfondi de l'intégrité scientifique de l'Annexe I pour examen à chaque troisième COP (à commencer par COP9). Cet examen devrait comporter les points suivants: un examen de l'état de l'Annexe (degré d'achèvement), l'examen des principes et procédures pour l'inscription ou la suppression, l'adoption de modifications des systèmes de référence taxonomiques (des systèmes de référence stables pour la nomenclature devraient être maintenus entre de tels examens).	ScC13 Mandat et procédure pour examen convenus ScC14 Résultats de l'examen étudiés ScC15 Rec. présentée à COP9 ScC14 Progrès examinés	

1.5.2	A chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, le Conseil scientifique rendra rapport sur l'état des populations (taille et répartition) de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles. Ceci sera réalisé à l'aide d'un modèle-type de rapport (inclus dans le <i>Tableau des mesures de réhabilitation relatif à l'Annexe I de la CMS</i>). Des méthodes seront mises au point pour montrer clairement si l'état de chaque espèce est stable, en augmentation ou en déclin.	ScC14 Méthodologies pour la présentation des rapports approuvées ScC15 Rapport convenu pour présentation à COP9, avec rec. ScC16 Rapport examiné ScC17 Rapport convenu pour présentation à COP10, avec rec.	
1.5.3	Le Conseil scientifique rendra rapport à chaque session de la COP et à l'aide du <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> , sur l'état de protection juridique espèces et sites importants dans chaque Etat de l'aire de répartition) de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles.	ScC14 Méthodologies approuvées ScC15 Système de rapports convenu pour présentation à COP9, avec rec.. ScC16 Système de rapports examinée ScC17 Système de rapports convenu pour présentation à COP10, avec rec.	
1.5.4	Le Conseil scientifique rendra rapport, à chaque session de la COP et par l'intermédiaire du CMS-IMS, sur les mesures concertées prises en faveur de toutes les espèces figurant à l'Annexe I, en utilisant les informations les plus actuelles disponibles, moyennant un modèle-type de rapport (inclus dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i>).	ScC14 Méthodologies pour le système de rapports approuvées ScC15 Rapport convenu pour présentation à COP9, avec rec. ScC16 Rapport examiné ScC17 Rapport convenu pour présentation à COP10, avec rec.	

OBJECTIF 2: TOUTES LES ESPECES DONT L'ETAT DE CONSERVATION EST DEFAVORABLE TIRENT PROFIT DES MESURES DE CONSERVATION ET DE GESTION APPROPRIEES (espèces inscrites à l'Annexe II (art. IV))

N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 2.1: S'assurer que l'Annexe II reflète correctement les espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable et qui nécessitent des accords internationaux pour leur conservation et leur gestion, de même que celles dont l'état de conservation profiterait de la coopération internationale.			
2.1.1	Effectuer un examen scientifique stratégique par groupe taxonomique afin d'identifier les espèces migratrices et groupes d'espèces dont l'état de conservation est défavorable et profiterait de manière significative des nouvelles actions de coopération de la CMS, y compris les Accords.	ScC 14 Examen des mammifères aquatiques évalué ScC14 Examen des mammifères terrestres évalué ScC14 Examen des oiseaux évalué ScC14 Examen des chauves-souris évalué ScC16 Examen des poissons évalué ScC16 Examen des invertébrés (papillons) évalué	
2.1.2	Préparer et maintenir, en utilisant les résultats de l'activité 2.1.1. et suivant l'examen réalisé par le Conseil scientifique, une liste des espèces qui répondent aux critères d'inscription à l'Annexe II, mais qui n'y figurent pas encore. Cette liste, à laquelle devrait être attribuée une priorité conformément aux catégories de menace de l'UICN, devrait devenir la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS</i> ainsi qu'un un document de travail régulier du Conseil scientifique.	ScC12 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée	
2.1.3	Appuyer les Parties contractantes (en particulier les pays en voie de développement) dans la préparation et la présentation de propositions-type pour l'inscription des espèces figurant sur la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS</i> , en utilisant comme ressources d'informations le CMS-IMS, le GROMS et les Listes rouges de l'UICN. L'objectif devrait être d'ajouter ces espèces à l'Annexe II le plus tôt possible, <u>au plus tard</u> trois ans après leur inscription à la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS</i> .	ScC17 Propositions d'inscription examinées et présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites à la liste	
2.1.4	Effectuer un examen des espèces ou groupes d'espèces actuellement inscrites à l'Annexe II afin d'identifier des espèces candidates pour la suppression (c.-à.-d. elles ne sont pas migratrices ou leur état de conservation n'est plus défavorable). Formuler une proposition à l'attention de la COP pour rayer ces espèces de l'Annexe II. La suppression est moins urgente que l'identification des espèces candidates à inscrire urgemment à l'Annexe II.	ScC14 Résultats de l'examen obtenus et liste des espèces approuvée ScC15 Propositions de suppression présentées à COP9	

Objectif opérationnel 2.2: Etablir des priorités pour l'élaboration d'accords pour les espèces n'étant pas adéquatement protégées par d'autres initiatives internationales ou régionales et rechercher à cet effet la coopération avec les organisations pertinentes

2.2.1	Développer et maintenir une vue d'ensemble de tous les accords, initiatives régionales et autres actions/initiatives de coopération entreprises sous les auspices de la CMS et d'autres en faveur des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable. Elle devrait devenir le <i>Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS</i> et ainsi servir de document de travail pour le Conseil scientifique.	ScC12 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Premiers ajouts au tableau approuvés ScC16 Tableau examiné et actualisé	
2.2.2	Présenter aux sessions de la COP, sur la base des examens réalisés dans le cadre de 2.1.1 et d'une analyse des lacunes relevées par le <i>Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS</i> , des recommandations classées par priorité afin que nouvelles actions de coopération soient mises au point par la CMS. Dans un souci d'efficacité, les actions de coopération devraient en général couvrir de larges zones terrestres et marines (respectivement dans et au-delà des limites de la juridiction nationale) et diverses espèces et pourraient inclure des accords multi-taxons. Le Conseil scientifique devrait, s'il y a lieu, recommander des dispositions de partenariat appropriés pour ces actions de coopération.	ScC15 Rec. présentée à COP9 examinée et approuvée ScC17 Rec. présentée à COP10 étudiée et approuvée	

Objectif opérationnel 2.3: Promouvoir la conservation et la gestion des espèces inscrites à l'Annexe II dans l'ensemble de leur aire de migration par des accords ou des actions de coopération.

2.3.1	Nommer des Conseillers-correspondants, organiser des ateliers et présenter des propositions de financement de projets etc. et assumer ainsi le rôle de chef de file scientifique pour lancer le développement de nouveaux accords prioritaires de la CMS et d'actions de coopération identifiées dans le <i>Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS</i> , en ..	ScC15 Programme de lancement d'activités convenu pour la liste à adopter à COP9 ScC16 Progrès examinés ScC17 Programme de lancement d'activités convenu pour la liste à adopter à COP10	
2.3.2	Maintenir une coopération étroite avec les correspondants scientifiques et comités des Accords de la CMS, les initiatives régionales (en particulier dans l'environnement marin) et les organes scientifiques du PNUE et d'autres conventions (en particulier concernant les actions synergiques et les questions intersectorielles (recherche, surveillance, renforcement des capacités, réponse aux menaces, actions de réhabilitation pour les espèces inscrites à l'Annexe I, etc.)). Ceci sera réalisé par une représentation mutuelle dans les organes appropriés, des réunions périodiques des présidents, le rapportage croisé et des activités communes.	ScC14 Correspondants et mécanismes pour la coopération convenus ScC15 Progrès examinés et rec. présentée à COP9 ScC17 Progrès examinés et rec. présentée à COP10	

Objectif opérationnel 2.4: Examiner le succès des mesures de conservation et de gestion		
2.4.1	Effectuer un examen stratégique approfondi de l'intégrité scientifique de l'Annexe II pour examen à chaque troisième COP (à commencer par COP10). Cet examen devrait comporter les points suivants: un examen de l'état de l'Annexe (degré d'achèvement), l'examen des principes et procédures pour l'inscription ou la suppression, l'adoption de modifications des systèmes de référence taxonomiques (des systèmes de référence stables pour la nomenclature devraient être maintenus entre de tels examens).	ScC15 Mandat et procédure pour examen convenus ScC17 Résultats de l'examen étudiés et rec. présentée à COP10
2.4.2	Développer un programme révisable d'examens ciblés sur les résultats portent sur l'efficacité des Accords de la CMS et d'autres actions de coopération pour la conservation des espèces inscrites aux Annexes I et II. Ceci devrait également comporter l'examen de toute initiative pour lancer une action de coopération qui stagne depuis plus de 3 ans. Suivant l'étude des résultats de ces examens, présenter des recommandations aux sessions de la COP pour leur renforcement et l'amélioration des synergies.	ScC13 Mandat et liste des examens convenus ScC14 50% des résultats achevés et évalués par le Conseil scientifique ScC15 Tous les examens achevés et évalués par le Conseil scientifique. Rec. présentée à COP9

OBJECTIF 3: IDENTIFIER ET EVALUER LES MENACES IMPORTANTES PESANT SUR LES ESPECES MIGRATRICES ET LES OBSTACLES A LA MIGRATION DES ANIMAUX ET PRENDRE DES MESURES POUR LES CONTROLER, SUPPRIMER OU REDUIRE

N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 3.1: Identifier et évaluer les menaces importantes pesant sur les espèces migratrices et fournir des directives pour les contrôler ou réduire			
3.1.1	Examiner les résultats des travaux scientifiques sur les changements climatique réalisés sous les auspices d'autres organes comme que la CDB, la Commission baleinière internationale, la Convention de Ramsar et la Convention sur les changements climatiques de même que par les Parties contractantes. Evaluer la pertinence et l'importance ces travaux pour la conservation des espèces migratrices et les objectifs de la CMS (Rec 5.5). Développer une liste d'actions classées par priorité pour le financement par la CMS.	ScC12 Mandat pour l'examen convenu ScC13 Examen étudié et rec. présentée à COP8	
3.1.2	Examiner les impacts de la chasse (prélèvement) sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins/grands poissons, tortues marines, grands mammifères terrestres et oiseaux, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. présentée à COP9	
3.1.3	Examiner les impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée sur les espèces migratrices, en particulier les mammifères marins, grands poissons marins, tortues marines et albatros/pétrels, afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. présentée à COP9	
3.1.4	Examiner les impacts de la perte, du morcellement et de la dégradation des habitats sur les espèces migratrices dans les milieux terrestres et côtiers (en particulier les zones humides, forêts, prairies et zones arides) afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC15 Mandat pour l'examen convenu ScC16 Examen étudié ScC17 Rec. présentée à COP10	
3.1.5	Examiner les impacts des obstacles à la migration sur les espèces migratrices (voir objectif opérationnel 3.4).	ScC13 Mandat pour l'examen convenu ScC14 Examen étudié ScC15 Rec. présentée à COP9	
3.1.6	Examiner les impacts de la pollution (y compris la pollution pétrolière – voir Rés. 7.3), des maladies et des espèces exotiques envahissantes sur les espèces migratrices afin d'identifier les thèmes prioritaires à aborder dans le cadre de la CMS.	ScC15 Mandat pour l'examen convenu ScC16 Examen étudié ScC17 Rec. présentée à COP10	
3.1.7	Préparer, sur la base des points 3.1.1 – 3.1.6 et en utilisant des exemples de bonnes pratiques, des directives (ou rendre disponibles les directives existantes) afin d'atténuer les impacts des menaces importantes pesant sur les espèces migratrices, et les diffuser aux Parties contractantes.	ScC15 Directives sur les changements climatiques, la chasse, les prises accidentelles et les obstacles à la migration présentées à COP9 ScC17 Directives sur la perte des habitats et la pollution/les maladies/espèces exotiques présentées à COP10	

Objectif opérationnel 3.2: Garantir l'établissement des réseaux de zones protégées et des habitats spécifiques aux espèces requis le long des itinéraires de migration par la gestion des écosystèmes et le rétablissement des habitats.

3.2.1	Identifier (par les plans d'action décrits sous l'objectif opérationnel 1.3) le réseau des sites importants pour les espèces inscrites à l'Annexe I dans l'ensemble de leur aire de répartition (voir objectif opérationnel 1.2). Les Zones importantes pour la conservation des oiseaux (sigle anglais : IBA) sont des instruments-clés pour l'identification de tels sites pour les oiseaux et devraient servir de modèle pour d'autres taxons. Dans de nombreuses régions de tels sites feront déjà l'objet d'une protection par des désignations internationales existantes.	ScC13 Méthodologies approuvées ScC15 Sites importants identifiés pour >50% des espèces inscrites à l'Annexe I ScC17 Sites importants identifiés pour >90% des espèces inscrites à l'Annexe I	
3.2.2	Promouvoir la protection juridique des sites identifiés sous 3.2.1 ainsi que leurs gestion et rétablissement pour favoriser la réhabilitation des espèces inscrites à l'Annexe I. Voir activités 1.2.2 et 1.2.3.	ScC15 Rec. présentée à COP9 identifiant les sites non protégés ScC15 Rec. présentée à COP10 identifiant les sites non protégés	
3.2.3	Promouvoir l'identification des réseaux écologiques importants des sites/habitats et des itinéraires-clés de migration requis pour les espèces inscrites à l'Annexe II (en particulier les zones humides (côtiers et à l'intérieur des terres), forêts, prairies, zones arides). Les IBA sont des instruments-clés pour les oiseaux et constituent un modèle pour d'autres taxons.	Caractère adéquat des connaissances déterminé par les examens réalisés dans le cadre de l'activité 2.1.1 ScC15 Rec. présentée à COP9 identifiant les priorités pour les travaux futurs	
3.2.4	S'assurer, sur la base des principes de la gestion des écosystèmes et par la mise en oeuvre des Accords, d'autres actions de coopération et des synergies/partenariats avec d'autres conventions (en particulier CDB, Ramsar et la Convention pour la lutte contre la désertification) que des programmes seront développés pour rétablir et gérer durablement les sites et habitats pour les espèces migratrices identifiées sous 3.2.1 et 3.2.2.	Caractère adéquat des connaissances déterminé par les examens réalisés dans le cadre de l'activité 2.4.2 ScC15 Rec. présentée à COP9 identifiant les priorités pour les Accords de la CMS et des synergies avec d'autres conventions	

Objectif opérationnel 3.3: S'attaquer aux menaces pesant sur les espèces migratrices et intégrer les résultats dans les procédures d'évaluation des impacts dans la mesure du possible

3.3.1	Examiner les directives internationales existant sur l'évaluation de l'impact environnemental, identifier les lacunes portant atteinte aux intérêts des espèces et, si nécessaire, élaborer d'autres directives ayant trait aux questions des espèces migratrices à prendre en considération et, éventuellement, à adopter par COP8 (Rés.7.2).	ScC13 Résultats de l'examen étudiés et rec. présentée à COP8 ScC17 Progrès examinés	
3.3.2	Développer et entériner officiellement un mécanisme pour des actions rapides de la CMS et de défense en réponse aux situations d'urgence et de non-conformité (p.ex. pollutions accidentelles, épidémies, impacts de la chasse non réglementée des espèces en danger), en utilisant les expériences des dispositions précédentes (p.ex. pour le phoque moine).	ScC13 Mécanisme identifié et proposé à COP8 ScC17 Progrès examinés	

3.3.3	Recommander à la COP ou au Comité permanent, selon qu'il conviendra, des mesures concertées à prendre par les Parties concernant les prises accidentelles des oiseaux de mer, tortues marines et cétacés inscrits aux Annexes I et II (Rés. 6.2, et voir Rec. 7.2).	ScC15 Mesures concertées proposées à COP9 basées sur l'examen réalisé dans le cadre de l'activité 3.1.3 ScC16 Progrès examinés	
3.3.4	Etudier le rôle que la CMS pourrait jouer pour faire face à la pollution pétrolière en relation avec les espèces migratrices en examinant les plans et les dispositifs existants de lutte contre la marée noire de même que les programmes pertinents existants en matière de formation et d'échange d'informations (voir Rés. 7.3).	ScC13 Mécanisme identifié et proposé à COP10	
3.3.5	Examiner les liens scientifiques existant entre la CMS et d'autres organes réalisant des travaux sur les menaces pesant sur les espèces migratrices (p.ex. CDB, Convention de Ramsar, Convention sur les changements climatiques, Convention sur la lutte contre la désertification). Formuler des propositions pour améliorer et renforcer ces liens, si besoin en est, avec l'objectif de s'assurer que la CMS aura accès aux informations scientifiques les plus actuelles disponibles afin d'apporter un soutien et des contributions à ses discussions, rapporter les résultats et faire des recommandations à la session de la COP.	ScC14 Examen des liens existants reçu et options pour l'amélioration formulées ScC15 Rec. présentée à COP9	
3.3.6	Finaliser et diffuser largement les <i>Directives relatives à l'utilisation de moyens de poursuite par satellite sur les espèces en danger</i> et examiner, à chaque deuxième réunion intersessionnelle, d'autres questions pouvant se poser concernant ces techniques .	ScC14 Directives approuvées/diffusées ScC17 Thèmes nouveaux examinés	
Objectif opérationnel 3.4: Supprimer ou atténuer les gênes causées par les obstacles à la migration animale			
3.4.1	Se fonder sur les travaux déjà initiés par le Conseil scientifique (Doc. UNEP/CMS/ScC 5.3) par une étude commandée afin de donner des conseils sur la façon dont la CMS peut s'attaquer le plus efficacement aux problèmes causés par les obstacles à la migration. Une attention particulière devrait être portée aux impacts sur les espèces inscrites à l'Annexe I.	ScC12 Mandat pour l'examen approuvé ScC13 Etude examinée et rec. présentée à COP8	
3.4.2	Appuyer la mise en oeuvre des recommandations selon 3.4.1 en préparant des directives relatives aux remèdes et en collectant et diffusant les résultats des études de cas.	ScC13 Directives présentées à COP8	
3.4.3	Evaluer les menaces existantes et potentielles des éoliennes offshore à l'encontre des mammifères et des oiseaux ainsi que de leurs habitats et de leurs sources de nourriture, d'élaborer des directives précises en vue de l'établissement de ces installations et de faire rapport en conséquence à COP8 (voir Rés.7.5).	ScC13 Menaces évaluées et directives présentées à COP8 ScC16 Directives examinées	
Objectif opérationnel 3.5: Examiner le succès des mesures de conservation et de gestion			
3.5.1	Etablir un programme révisable afin d'évaluer la contribution fournie par la CMS en vue de mettre en oeuvre les mesures répondant aux impacts des menaces pesant sur les espèces migratrices	ScC17 1 ^{ère} évaluation achevée et rec. présentée à COP10	

OBJECTIF 4: AMELIORER LA DISPONIBILITE DES INFORMATIONS POUR CONSERVER LES ESPECES MIGRATRICES PAR DES TRAVAUX DE RECHERCHE ET LA SURVEILLANCE STRATEGIQUES ET EN TIRER PROFIT POUR RENFORCER LES CAPACITES ET LA SENSIBILISATION

N°.	Activités du Conseil scientifique	Résultat attendu et échéance	Suivi de l'état d'avancement
Objectif opérationnel 4.1: Entreprendre ou promouvoir des recherches stratégiques pour répondre aux questions importantes concernant les espèces migratrices.			
4.1.1	Identifier, sur la base des examens taxonomiques décrits dans les activités 1.1.2, 2.1.1 et dans les plans d'action spécifiques, les principales priorités en matière de recherche stratégique nécessaire pour traiter la conservation des espèces migratrices.	ScC16 Priorités en matière de recherche pour les espèces inscrites aux Annexes I et II évaluées	
4.1.2	Maintenir une <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> comme identifiée sous 4.1.1, promouvoir cette liste largement auprès des organes de financement en matière de recherche aux niveaux national et international et, selon qu'il conviendra, rechercher des financements pour mettre en œuvre ces travaux de recherche.	ScC12 Concept/format pour la liste approuvé ScC 13 1 ^{er} projet de liste présenté à COP8, avec rec. ScC15 Liste présentée à COP9, avec rec. ScC17 Liste présentée à COP10, avec rec.	
4.1.3	Explorer les meilleurs moyens pour promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique et la recherche en matière d'espèces migratrices (également par l'intermédiaire du Centre d'échange de la CDB).	ScC14 Options examinées ScC15 Rec. présentée à COP9	
Objectif opérationnel 4.2: Baser la prise de décisions sur la surveillance régulière des espèces migratrices et renforcer les capacités pour la surveillance.			
4.2.1	S'assurer que tous les plans d'action pour les espèces inscrites à l'Annexe I traitent adéquatement les besoins prioritaires pour la surveillance et la recherche concernant ces espèces.	Evaluation achevée dans les cadre des activités 1.3.2 et 1.3.3	
4.2.2	Intégrer dans le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> des informations pour vérifier si les informations appropriées en matière de surveillance sont fournies par les Etats de l'aire de répartition pour chaque espèce inscrite à l'Annexe. Conseiller à chaque session de la COP de se pencher sur les déficits en matière de surveillance et de fournir le soutien nécessaire pour accroître la capacité des pays en voie de développement d'entreprendre la surveillance, en particulier celle portant sur les espèces inscrites à l'Annexe I.	ScC15 Tableau examiné et projet de rec. présenté à COP9 ScC17 Tableau examiné et projet de rec. présenté à COP10	
4.2.3	Intégrer, sur la base des informations sur la surveillance fournies par le CMS-IMS pour les espèces inscrites à l'Annexe I, une simple évaluation de la tendance de la population (stable, croissante, en déclin, inconnue) pour chaque espèce figurant au <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> .	ScC15 Evaluation incluse dans le tableau ScC17 Evaluation actualisée intégrée dans le tableau	

4.2.4	Examiner, en créant des liens scientifiques plus étroits avec les Accords de la CMS, le caractère adéquat des programmes de surveillance pour les espèces et groupes inscrits à l'Annexe II. Promouvoir l'amélioration de ces programmes, si besoin en est, par des recommandations appropriées à la COP et par le renforcement des capacités.	Caractère adéquat examiné dans le cadre de l'activité 2.3.2 ScC15 Rec. présentée à COP9 ScC13 Progrès examinés et rec. présentée à COP10	
Objectif opérationnel 4.3: Diffuser les informations sur les espèces migratrices afin de renforcer leur conservation par une meilleure prise de décisions et une sensibilisation du public accrue			
4.3.1	Développer, maintenir et diffuser un <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> pour examen à chaque réunion du Conseil scientifique et de la COP, y compris l'état de la population, l'état de protection et les mesures de réhabilitation pour chaque espèce.	ScC12 Concept/format pour le tableau approuvé ScC13 1 ^{er} projet de tableau examiné et rec. présentée à la COP8 ScC14 Tableau examiné ScC16 Tableau examiné et rec. présentée à COP9 ScC16 Tableau examiné ScC17 Tableau examiné et rec. présentée à COP10	
4.3.2	Développer, maintenir et diffuser une <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS</i> mentionnant les espèces recommandées à la COP par le Conseil scientifique pour inscription à l'Annexe I.	ScC12 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée	
4.3.3	Rendre disponibles sur le site web de la CMS des copies des plans d'action pour toutes les espèces inscrites à l'Annexe I.	ScC14 Disponibilité examinée ScC16 Disponibilité examinée	
4.3.4	Développer, maintenir et diffuser une <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS</i> mentionnant les espèces recommandées à la COP par le Conseil scientifique pour inscription à l'Annexe II.	ScC12 Concept/format pour la liste approuvé ScC14 Premiers ajouts à la liste approuvés ScC16 Liste examinée et actualisée	
4.3.5	Développer, maintenir et diffuser un <i>Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS</i> fournissant une vue d'ensemble de tous les Accords, initiatives régionales et autres actions/initiatives de coopération entreprises sous les auspices de la CMS et d'autres en faveur des espèces migratrices dont l'état de conservation est défavorable. Par ailleurs, ce tableau devrait identifier les espèces et groupes d'espèces que le Conseil scientifique recommande pour faire l'objet d'actions de coopération futures.	ScC12 Concept/format pour le tableau approuvé ScC14 Premiers ajouts au tableau approuvés ScC16 Tableau examiné et actualisé	
4.3.6	Développer, maintenir et diffuser une <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> , basée sur des examens taxonomiques commandés, plans d'action en faveur des espèces, etc.	ScC12 Concept/format pour la liste approuvé ScC13 1 ^{er} projet de liste approuvé et présenté à COP8, avec rec. ScC15 Liste présentée à COP9, avec rec. ScC17 Liste présentée à COP10, avec rec.	
4.3.7	Conseiller le Secrétariat de la CMS sur les contenus (scientifiques / techniques) d'un paquet d'informations à fournir à toutes les Parties contractantes et à tous les Conseillers scientifiques relatif aux actions requises pour les espèces inscrites à l'Annexe I.	ScC14 Conseil achevé	

4.3.8	Identifier les espèces vedettes que la CMS pourrait utiliser pour sensibiliser le public/gouvernement et pour renforcer les capacités (p.ex. poursuite par satellite des tortues et prises accidentelles).	ScC14 Espèces vedettes identifiées ScC16 Progrès examinés	
Objectif opérationnel 4.4: Examiner les progrès réalisés concernant la recherche, la surveillance (couverture et qualité), le degré sensibilisation pour améliorer la conservation et la capacité de surveillance			
4.4.1	Utiliser les informations rassemblées dans le cadre de l'objectif opérationnel 4.1 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de recherche et sur les priorités de recherche attendues, comme résumé dans la <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> .	ScC15 Progrès rapportés à COP9 ScC17 Progrès rapportés à COP10	
4.4.2	Utiliser les informations rassemblées dans le cadre de l'objectif opérationnel 4.2 afin de préparer un rapport à chaque session de la COP sur les progrès réalisés en matière de surveillance des espèces migratrices et de priorités de surveillance attendues.	ScC15 Progrès rapportés à COP9 ScC17 Progrès rapportés à COP10	
Objectif opérationnel 4.5: Contribuer aux objectifs fixés par le SMDD moyennant le plan de travail commun avec la CDB et le développement des indicateurs appropriés en utilisant les objectifs mondiaux fixés par la CDB			
4.5.1	Identifier des experts en matière d'espèces migratrices comme indicateurs qui pourraient être inscrits dans le fichier d'experts de la CDB.	ScC13 Experts identifiés	
4.5.2	Organiser un atelier technique ou commander une étude afin d'examiner les espèces migratrices en tant qu'indicateurs, et apporter ainsi une contribution au programme de travail de la CDB sur les indicateurs (Action 9.4 du plan de travail commun CMS-CDB).	ScC14 Atelier organisé et résultats examinés	
4.5.3	Sélectionner et développer, à partir de la liste des indicateurs-candidats identifiés sous 4.5.2 (y compris les espèces inscrites à l'Annexe I, espèces marines / côtières / terrestres / d'eau douce, menaces), 1-3 indicateurs SIMPLES de l'état des espèces migratrices, comme contribution aux objectifs du SMDD et en vue de soutenir une offre de la CMS pour le financement d'actions.	ScC15 Indicateurs provisoires présentés à COP9, avec rec.	

Annexe 2. Contenu/présentation proposés pour la Liste d'espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS.

(Avec des exemples qui seront développés à ScC12)

Espèces	Catégorie de menace (UICN)	Date de l'ajout à cette liste	Mesure requise/en cours
<u>Mammifères terrestres ex.:</u> <i>Equus africanus</i>		ScC14	Identifier l'Etat parrain de l'aire de répartition, préparer la proposition
<i>Lycaon pictus</i>		ScC14	Identifier l'Etat parrain de l'aire de répartition, préparer la proposition
<u>Mammifères aquatiques</u>			
<u>Oiseaux</u>			
<u>Tortues marines</u>			Aucune – La liste est complète
<u>Poissons</u>			Organiser une étude scientifique
<u>Chauves-souris</u>			Organiser une étude scientifique
<u>Invertébrés</u>			Organiser une étude scientifique

Annexe 3. Contenu/présentation proposés pour la Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS.

(Avec des exemples qui seront exposés à ScC12)

Espèces	Catégorie de menace (UICN)	Date d'ajout à cette liste	Mesure requise/en cours
<u>Mammifères terrestres ex.:</u> Esp. XXXXX		ScC14	Identifier l'Etat parrain de l'aire de répartition, préparer une proposition
		ScC14	Identifier l'Etat parrain de l'aire de répartition, préparer une proposition
		ScC14	Identifier l'Etat parrain de l'aire de répartition, préparer une proposition
<u>Mammifères aquatiques</u>			
<u>Oiseaux</u>			
<u>Tortues marines</u>			Aucune – La liste est complète
<u>Poissons</u>			Organiser une étude scientifique
<u>Chauves-souris</u>			Organiser une étude scientifique
<u>Invertébrés</u>			Organiser une étude scientifique

Annexe 4. Liste proposée pour le contenu du tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS

Le but de ce tableau est de fournir un aperçu à jour de l'état de la population, de la protection juridique et des mesures de conservation pour chaque espèce de l'Annexe I. Ce tableau deviendra un document de travail officiel du Conseil scientifique qui devra être mis à jour et revu à chaque réunion du Conseil et soumis pour examen à chaque session de la COP. Il est recommandé que le tableau soit géré comme un produit clé du Système de gestion de l'information de la CMS (ceci exigera de se référer aux sources appropriées). La présentation du tableau devrait être aussi facile à utiliser que possible. La 3^{ème} édition de *Waterbird Population Estimates* de Wetlands International fournit un bon exemple et un bon modèle pour présenter ce nouveau tableau. Dans la mesure du possible, le tableau devrait être disponible sur le web. Des procédures normalisées pour la mise à jour du tableau devront être élaborées.

Contenu proposé (à élaborer)

Nom latin
Nom anglais
Nom français
Nom espagnol

Carte de répartition (montrant si possible les populations connues)
Catégories de menaces UICN
Estimation de l'importance numérique de la population
Tendance de la population (stable, en augmentation, en déclin)

Liste des Etats de l'aire de répartition (?? divisée en noyau et autre??) indiquant si l'espèce est juridiquement protégée et si des renseignements de surveillance adéquats sont disponibles à la CMS
Liste de sites sensibles (par exemple > 1% de la population pour les oiseaux) par Etat de l'aire de répartition indiquant les sites qui sont juridiquement protégés

Liste des principaux facteurs d'impact

Disponibilité et source du plan d'action (ou rapport d'examen de la CMS)
Priorité pour une action concertée (élevée, moyenne, peu élevée)
Liste des actions concertées de la CMS et autres, avec date.

Liste des priorités de recherche

Annex 5. Format proposé pour le tableau sur les *Accords et Mémoires d'Accords de l'Annexe II de la CMS*

INTERPRETATION

Texte Gras = Accords ou Mémoire d'Accord conclus

Texte sous-ligné: = en préparation

Texte normal = initiative proposée

Texte italique = initiative non-CMS

	Afrique	Europe/ Proche Orient	Asie	Océanie / Océan Pacifique Tropical de l'Est	Amérique du Nord	Amérique Central et Amérique du Sud
Mammifères Marins	Petits cétacés et Lamantin ouest-africain en Afrique de l'Ouest tropical	Accord sur la conservation des phoques de la mer de Wadden Accord sur la conservation des petits cétacés de la Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS) Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la mer Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS)	Petits cétacés en Asie du Sud-Est Cétacés de l'Océan Indien Dugong	Dugong		
Mammifères Terrestres	<u>Eléphant d'Afrique</u>		Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation et le retablissement du Cerf de Bukhara <u>Antilope Saiga</u> Gazelle de Mongolie Ammotragus lervia Gazella soemmerringii			
Chauve- Souris		Accord sur la conservation des chauves-souris en Europe (Eurobats)				
Tortues Marines	Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation pour les Tortues marines de la côte atlantique de l'Afrique		Mémoire d'Accord sur la conservation et la gestion des Tortues marines et de leurs habitats de l'Océan Indien et de l'Asie du Sud- Est	Mémoire d'Accord sur tortues marines dans l'Océan Pacifique	<i>Convention Inter- Américaine sur la protection et conservation des tortues marines</i>	<i>Convention Inter- Américaine sur la protection et conservation des tortues marines</i>

	Afrique	Europe/ Proche Orient	Asie	Océanie / Océan Pacifique Tropical de l'Est	Amérique du Nord	Amérique Central et Amérique du Sud
Oiseaux	<p>Accord sur les mesures de conservation pour les Albatros et Pétrels (ACAP)</p> <p>Accord sur la conservation des Oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (sigle anglais: AEWA)</p> <p>Ganga unibande</p> <p>Rapaces</p>	<p>Accord sur les mesures de conservation pour les Albatros et Pétrels (ACAP)</p> <p>Mémoire d'Accord sur les mesures de conservation en faveur du Courlis à bec grêle (Numenius tenuirostris)</p> <p>Mémoire d'Accord concernant les mesures de conservation de la Grande outarde (Otis tarda)</p> <p>Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrants d'Afrique-Eurasie (AEWA)</p> <p>Outarde houbara</p> <p>Mémoire d'Accord sur le Phragmite Aquatique</p> <p>Rapaces</p>	<p>Accord sur les mesures de conservation pour les Albatros et Pétrels (ACAP)</p> <p>Memorandum of Understanding concerning Conservation Measures for the Siberian Crane</p> <p>Itinéraires Aériens des Oiseaux d'Eau de l'Asie Central (?ajouté à AEWA)</p>	<p>Accord sur les mesures de conservation pour les Albatros et Pétrels (ACAP)</p>	<p>Rapaces</p>	<p>Accord sur les mesures de conservation pour les Albatros et Pétrels (ACAP)</p> <p>Passereaux des prairies du cône Sud de l'Amérique latine</p> <p>Rapaces</p>
Poissons		<p>Beluga</p>		<p><i>Commission Inter-Américaine du Thon tropical</i></p> <p>Mémoire d'Accord sur le Requin-baleine Pacifique-Indien</p> <p>Mémoire d'Accord global sur le Grand requin blanc</p> <p>Mémoire d'Accord sur le Silure de verre géant (Rivière Mekong)</p>		
Invertébrés						

Annexe 6. Présentation proposée pour la *Liste des priorités de recherche de la CMS*
 (Avec des exemples qui seront exposés à ScC12)

No.	Sujet	Priorité	Date d'ajout à cette liste	Mesure requise/en cours
1	Réexamens taxonomiques pour identifier les espèces candidates pour l'inscription sur la liste de l'Annexe I	Elevée	ScC14	
2	Réexamens taxonomiques pour identifier les espèces candidates pour l'inscription sur la liste de l'Annexe II	Moyenne	ScC14	
3	Réexamen des impacts des obstacles à la migration	Moyenne	ScC14	
4	Réexamen des impact des aérogénérateurs	Elevée Urgente	ScC14	

Annexe 7 Plan de travail pour les réunions futures du Conseil scientifique, basé sur Plan de mise en oeuvre de la stratégie

<u>ScC12 – avril 2004 intersessionnel</u>			
N°.	Résultat attendu	Planning	Suivi de l'état d'avancement
1.1.2 4.3.2	Concept/format pour la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS</i> approuvé		
1.2.1 1.2.1 1.3.1 1.3.2 4.2.2 4.2.3 4.3.1	Concept/format pour le <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> approuvé		
2.1.2 4.3.4	Concept/format pour la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS</i> approuvé		
2.2.1 4.3.5	Concept/format pour le <i>Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS</i> approuvé		
3.1.1	Mandat pour l'examen des impacts des changements climatiques convenu		
3.4.1	Mandat pour l'étude sur les obstacles à la migration approuvé		
4.1.2 4.3.6	Concept/format pour la <i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> approuvé		
<u>ScC13 - fin 2005 pré-COP8</u>			
N°.	Résultat attendu	Planning	Suivi de l'état d'avancement
1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.3.1 4.2.2 4.2.3 4.3.1	1 ^{er} projet de <i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> examiné et rec. présentée à COP8		
1.4.1	Liste de propositions de mesures concertées classées par ordre de priorité présentée à COP8		
1.4.2	Présenter à COP8 une rec. pour un mécanisme de coopération avec les Accords pour les espèces inscrites à l'Ann. I		
1.5.1	Mandat et procédure pour l'examen stratégique de l'Ann. I convenus		
2.4.2	Mandat et liste des examens de l'efficacité des Accords, actions de coopération et autres initiatives convenus		
3.1.1	Résultats de l'examen des impacts des changements climatiques étudiés et rec. présentée à COP8		
3.1.2	Mandat pour l'examen des impacts de la chasse convenu		
3.1.3	Mandat pour l'examen des impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée convenu		
3.1.5	Mandat pour l'examen des impacts des obstacles à la migration convenu		
3.2.1	Méthodologie pour l'identification des sites importants pour les espèces inscrites à l'Ann. I approuvée		
3.3.1	Evaluer les résultats de l'examen des directives internationales existantes relatives à l'EIE et aux espèces migratrices et présenter une rec. à COP8		
3.3.2	Identifier des mécanismes pour ScC/CMS afin de répondre aux situations d'urgence et présenter une rec. à COP8.		
3.4.1 3.4.2	Résultats de l'étude sur les obstacles à la migration examinés et rec. présentée à COP8 (y compris les directives d'atténuation des effets)		
3.4.3	Menaces causées par les éoliennes offshore évaluées et directives présentées à COP8		
4.1.1 4.1.2	<i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> approuvée et présentée à COP8, avec rec.		

4.3.6			
4.5.1	Identifier des experts en matière d'espèces migratrices pour le fichier d'experts de la CDB		
ScC14 – printemps 2007 intersessionnel			
N°.	Résultat attendu	Planning	Suivi de l'état d'avancement
1.1.1	Examens taxonomiques relatifs à l'Annexe I achevés pour les mammifères aquatiques, mammifères terrestres, oiseaux et chauves-souris		
1.1.2 4.3.2	Premiers ajouts à la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS</i> approuvés		
1.1.4	Résultats de l'examen d'éventuelles suppressions relatives à l'Annexe I obtenus et liste des espèces pour la suppression approuvée		
1.2.1 1.2.2 4.3.1	<i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> examiné		
1.3.2 1.3.3 4.2.1 4.3.3	Examen des plans d'action pour les espèces inscrites à l'Annexe I achevé, rendre disponibles les plans moyennant le site web de la CMS et préparer et planifier une liste classée par ordre de priorité pour les espèces nécessitant des plans d'action		
1.4.1	Propositions d'actions concertées reçues et examinées		
1.4.2	Plan de travail commun pour les espèces inscrites à l'Ann. I avec les Accords approuvé		
1.5.1	Résultats de l'examen stratégique de l'Ann. I évalués		
1.5.2	Déterminer des méthodologies pour l'établissement des rapports sur l'état de la population des espèces inscrites à l'Ann. I		
1.5.3	Déterminer des méthodologies pour l'établissement des rapports sur la protection juridique des espèces inscrites à l'Ann. I (y compris leurs habitats)		
2.1.1	Examens taxonomiques relatifs à l'Annexe II achevés pour les mammifères aquatiques, mammifères terrestres, oiseaux et chauves-souris		
2.1.2 4.3.4	Premiers ajouts à la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS</i> approuvés		
2.1.4	Résultats de l'examen d'éventuelles suppressions relatives à l'Annexe II obtenus et liste des espèces pour la suppression approuvée		
2.2.1 4.3.5	Premiers ajouts au <i>Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS</i> approuvés		
2.3.2	Convenir des correspondants et mécanismes pour la coopération avec les Accords, actions de coopération et autres initiatives		
2.4.2	50% des examens de l'efficacité des Accords, actions de coopération et autres initiatives achevés et évalués par le Conseil scientifique		
3.1.2	Résultats de l'examen des impacts de la chasse étudiés		
3.1.3	Résultats de l'examen des impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée étudiés		
3.1.5	Résultats de l'examen des impacts des obstacles à la migration étudiés		
3.3.5	Examen des liens existant entre la CMS et d'autres organes réalisant des travaux sur les menaces auxquelles sont exposées les espèces migratrices reçus et options pour l'amélioration formulées		
3.3.6	<i>Directives sur l'utilisation de moyens de poursuite par satellite sur les espèces en danger</i> approuvées/diffusées		
4.1.3	Options pour la coopération et la recherche sur les espèces migratrices examinées		
4.3.7	Examiner le contenu technique du paquet d'informations à l'intention des Parties contractantes, etc.		
4.3.8	Identifier des espèces vedettes pour une meilleure sensibilisation		

4.5.2	Examiner les résultats de l'atelier sur les espèces migratrices comme indicateurs		
ScC15 - fin 2008 pré-COP9			
N°.	Résultat attendu	Planning	Suivi de l'état d'avancement
1.1.3	Propositions d'inscription examinées/présentées à COP9 pour >50% des espèces inscrites à la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS</i>		
1.1.4	Propositions de suppression relatives à l'Annexe I présentées à COP9		
1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.3.2 1.5.2 1.5.3 4.2.2 4.2.3 4.3.1	<i>Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS</i> examiné et rec. présentée à COP9		
1.4.1	Liste de propositions de mesures concertées classées par ordre de priorité présentée à COP9		
1.5.1	Rec. présentée à COP9 relative aux résultats de l'examen stratégique de l'Ann. I.		
1.5.2	1 ^{er} rapport sur l'état de la population des espèces inscrites à l'Ann. I examiné pour présentation à COP9, avec rec.		
2.1.4	Propositions de suppression relatives à l'Annexe II présentées à COP9		
2.2.2 2.3.1	Rec. présentée à COP9 pour de nouveaux accords et actions de coopération et mesures de démarrage convenues		
2.3.2 2.4.2 4.2.4	Progrès en matière de coopération avec les Accords, actions de coopération et autres initiatives examinés et rec. présentée à COP9 (y compris l'examen de l'efficacité de la conservation des espèces inscrites aux Ann. I et II)		
2.4.1	Mandat et procédure pour l'examen stratégique de l'Ann. II convenus		
2.4.2 3.2.3 3.2.4	Examens de l'efficacité des Accords, action de coopération et autres initiatives pour les espèces inscrites à l'Ann. II et leurs habitats achevés et évalués par le Conseil scientifique. Rec. présentée à COP9		
3.1.2	Rec. issue de l'examen des impacts de la chasse présentée à COP9		
3.1.3 3.3.3	Rec. issue de l'examen des impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée présentée à COP9		
3.1.4	Mandat pour l'examen des impacts de la perte et de la dégradation des habitats convenu		
3.1.5	Rec. issue de l'examen des obstacles à la migration présentée à COP9		
3.1.6	Mandat pour l'examen des impacts de la pollution, des maladies et des espèces exotiques envahissantes convenu		
3.1.7	Directives sur les changements climatiques, la chasse, les prises accidentelles et les obstacles à la migration présentées à COP9		
3.2.1	Sites importants identifiés pour >50% des espèces inscrites à l'Annexe I		
3.2.2	Rec. présentée à COP9 identifiant les sites non protégés importants pour les espèces inscrites à l'Ann. I		
3.3.5	Rec. sur la coopération technique entre la CMS et d'autres organes réalisant des travaux sur les menaces auxquelles sont exposées les espèces migratrices présentée à COP9		
4.1.1 4.1.2 4.3.6 4.4.1	<i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> approuvée et présentée à COP9, avec rec. sur les progrès/lacunes		

4.1.3	Rec. relative à la coopération et la recherche sur les espèces migratrices présentée à COP9		
4.4.2	Présenter un rapport à COP9 sur l'efficacité de la surveillance		
4.5.3	Présenter une liste d'indicateurs simples pour adoption par COP9		
ScC16 – printemps 2010 intersessionnel			
N°.	Résultat attendu	Planning	Suivi de l'état d'avancement
1.1.1	Examens taxonomiques relatifs à l'Annexe I achevés pour les poissons et les invertébrés		
1.1.2 4.3.2	Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS examinée et actualisée		
1.2.1 1.2.2 1.3.2 1.5.2 1.5.3 4.3.1	Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS examiné		
1.4.1	Propositions de projets pour actions concertées reçues et examinées		
1.4.2	Examiner les travaux de coopération avec les Accords pour les espèces inscrites à l'Ann. I		
1.5.2	Etat de la population des espèces inscrites à l'Ann. I examiné		
2.1.1	Examens taxonomiques relatifs à l'Annexe II achevés pour les poissons et les invertébrés		
2.1.2 4.3.4	Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS examinée et actualisée		
2.2.1 4.3.5	Tableau des Accords et des MOU des espèces de l'Annexe II de la CMS examiné et actualisé		
2.3.1	Examiner les progrès réalisés en matière de mesures de démarrage pour de nouveaux accords et actions de coopération		
2.4.1	Résultats de l'examen stratégique de l'Ann. II évalués		
3.1.4	Résultats de l'examen des impacts de la perte et de la dégradation des habitats étudiés		
3.1.6	Résultats de l'examen des impacts de la pollution, des maladies et des espèces exotiques envahissantes étudiés		
3.3.3	Examiner les progrès réalisés en matière de mesures concertées afin de faire face aux impacts des prises accidentelles et de la pêche non réglementée		
3.4.3	Directives sur les éoliennes offshore examinées		
4.3.3	Examiner la disponibilité des plans d'action pour les espèces inscrites à l'Ann. I sur le site web de la CMS		
4.3.8	Examiner l'utilisation d'espèces vedettes		
ScC17 - fin 2011 pré-COP10			
N°.	Résultat attendu	Planning	Suivi de l'état d'avancement
1.1.3	Propositions d'inscription examinées/présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites à la Liste des espèces candidates pour l'Annexe I de la CMS		
1.2.1 1.2.2 1.2.3 1.3.2 1.5.2 1.5.3 4.2.2 4.2.3 4.3.1	Tableau des mesures de rétablissement des espèces de l'Annexe I de la CMS examiné et rec. présentée à COP10		
1.4.1	Liste de propositions de mesures concertées classées par ordre de priorité présentée à COP10		
1.5.1	Evaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'examen stratégique de l'Ann. I		
1.5.2	Etat de la population des espèces inscrites à l'Ann. I examiné et rec. présentée à COP10		

2.1.3	Propositions d'inscription examinées/présentées à COP10 pour >50% des espèces inscrites à la <i>Liste des espèces candidates pour l'Annexe II de la CMS</i>		
2.2.2	Rec. présentée à COP10 pour de nouveaux accords et actions de coopération et mesures de démarrage convenues		
2.3.1			
2.3.2	Progrès en matière de coopération avec les Accords, actions de coopération et autres initiatives examinés et rec. présentée à COP10		
4.2.4			
2.4.1	Rec. présentée à COP10 relative aux résultats de l'examen stratégique de l'Ann. II		
3.1.4	Rec. issue de l'examen des impacts de la perte et de la dégradation des habitats présentée à COP10		
3.1.6	Rec. issue de l'examen des impacts de la pollution, des maladies et des espèces exotiques envahissantes présentée à COP10		
3.1.7	Directives sur la perte des habitats et la pollution/les maladies/espèces exotiques présentées à COP10		
3.2.1	Sites importants identifiés pour >90% des espèces inscrites à l'Annexe I		
3.2.2	Rec. présentée à COP10 identifiant les sites non protégés importants pour les espèces inscrites à l'Ann. I		
3.3.1	Evaluer les progrès réalisés en matière de directives internationales existantes relatives à l'EIE et aux espèces migratrices et présenter une rec. à COP10		
3.3.2	Examiner l'efficacité de la réponse ScC/CMS aux situations d'urgence et présenter une rec. à COP10		
3.3.4	Mécanismes pour la CMS pour faire face à la pollution par hydrocarbures identifiés et proposés à COP10		
3.3.6	Examiner les <i>Directives sur l'utilisation de moyens de poursuite par satellite sur les espèces en danger</i>		
3.5.1	Evaluation de la contribution fournie par la CMS en vue de mettre en oeuvre les mesures répondant aux impacts des menaces auxquelles sont exposées les espèces migratrices achevée et rec. présentée à COP10		
4.1.1	<i>Liste des priorités de recherche de la CMS</i> présentée à COP10 avec rec. sur les progrès/lacunes		
4.1.2			
4.3.6			
4.4.1			
4.4.2	Présenter un rapport à COP10 sur l'efficacité de la surveillance		